

**FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A  
CONCOURIR AUX CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET  
3<sup>ème</sup> CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT  
ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE  
SPECIALITE « MUSIQUE » - DISCIPLINE « BASSON »  
SESSION 2026  
ARRETE MODIFICATIF**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde,

- Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique ;  
Vu le décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique ;  
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;  
Vu l'arrêté n° AR-0259-2025 en date du 6 août 2025 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, dans la spécialité « musique », discipline « basson », session 2026 ;  
Vu l'arrêté n° AR-0052-2026 en date 3 février 2026 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, dans la spécialité « musique », discipline « basson », session 2026.

Considérant que les candidats des concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours devaient compléter leurs dossiers au plus tard à la date de la première épreuve, soit le 9 février 2026 (date nationale).

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - L'article 1 de l'arrêté n° AR-0052-2026 susvisé est modifié comme suit :

Les listes des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, dans la spécialité « musique », discipline « basson », ouverts par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde au titre

de l'année 2026, selon décision susvisée, est arrêtée conformément aux listes ci-jointes sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-après.

Elles contiennent :

- 5 noms pour le concours externe ;
- 1 nom pour le concours interne ;
- 0 nom pour le 3<sup>ème</sup> concours.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

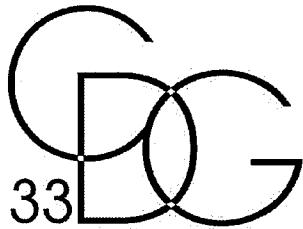
Fait à **BORDEAUX**,  
Le

P/ Le Président,

**Christophe DUPRAT**  
4<sup>ème</sup> Vice-Président  
*Maire de Saint-Aubin-de-Médoc*

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :



CENTRE DE GESTION

Accusé de réception en préfecture  
033-283300036-20260218-AR-0077-2026-AR  
Date de télétransmission : 19/02/2026  
Date de réception préfecture : 19/02/2026

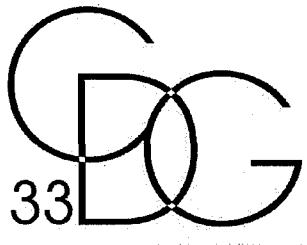
## Liste des candidats admis à concourir

**Concours externe d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

**Session 2026**

N° DÉPARTEMENTAL	NOM ET PRÉNOM	PRÉNOM	MUSIQUE DISCIPLINE
171308	DAZY	Adeline	MUSIQUE DISCIPLINE BASSON
170059	LABEQUE	Julie	MUSIQUE DISCIPLINE BASSON
170271	MACHICOT	Charlotte	MUSIQUE DISCIPLINE BASSON
171741	MONJANEL	Fanny	MUSIQUE DISCIPLINE BASSON
170370	ROCHER	Camille	MUSIQUE DISCIPLINE BASSON

**Nombre de candidats : 5**



CENTRE DE GESTION

Accusé de réception en préfecture  
033-283300036-20260218-AR-0077-2026-AR  
Date de télétransmission : 19/02/2026  
Date de réception préfecture : 19/02/2026

## Liste des candidats admis à concourir

**Concours interne d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

**Session 2026**

REF BANQUE D'ESSAI	NOM DU CANDIDAT	PRÉNOM DU CANDIDAT	SPECIALITÉ
170087	RICQUE	Julie	MUSIQUE DISCIPLINE BASSON

**Nombre de candidats : 1**